Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260629-DB2026062922-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2026-06-29-22

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le dix-sept avril 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le dix-neuf juin 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

Sont convoqués : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Pascal URO, Martine BOUTRY.

PRESENTS : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Pascal URO, Martine BOUTRY.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Corentin LE GALL donne procuration à Françoise VATIER
Bertrand HARDY donne procuration à Robert ROLANDO
Françoise BAUVI donne procuration à Patrick PEDRON
Victor IKEAKOR donne procuration à Brigitte CHALVET
Fanny DELVALLEE donne procuration à Anthony HOURDEL
Marion MEREL donne procuration à Solène ARZUR

ABSENT(S) / EXCUSE (E.S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Carine RENAUDIER-LASSALLE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33
***

22. Dénomination du Restaurant scolaire :

Rapporteur : Monsieur Pierrick Le Noane, Adjoint au Maire en charge de l'Education Animation, Enfance et Jeunesse

Annexe :

RAPPORT DE SYNTHESE

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260629-DB2026062922-DE

La commune de Pordic est impliquée depuis 2023 dans le dispositif « Plaisir à la cantine » dont l'objet est de valoriser le temps du repas au sein des établissements scolaires.

Les services périscolaires et restaurant scolaire de la collectivité ont eu l'idée de prolonger ce dispositif de formation auprès des adultes en impliquant également les élèves dans le choix d'un nom pour leur restaurant scolaire.

La méthode choisie a permis à tous les élèves du CP au CM2 des quatre écoles de la commune de s'exprimer par sondage dans un premier temps puis par vote pour identifier un nom à la majorité des suffrages.

C'est le nom « **Le Resto Mag'Ic** « qui a recueilli le plus de suffrages.

Les élèves qui ont proposé ce nom ont expliqué que leur intention était de mettre en valeur le nom de la commune associé à celui du fleuve côtier l'IC.

L'implication des écoles est également à souligner dans ce projet puisqu'elles ont permis de réaliser les sondages et les votes sur le temps scolaire.

La finalité du projet serait de matérialiser le nom choisi par une signalétique sur le bâtiment du restaurant scolaire.

DÉLIBÉRATION

Vu l'avis favorable de la Commission Education Animation Enfance Jeunesse du lundi 15 juin 2026

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le nom du restaurant scolaire « Le Resto Mag'Ic » et d'apposer une signalétique sur le bâtiment du restaurant scolaire.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Madame Le Maire,

Michelle CARMES.